

DE L'ASSOCIATION SAINT-GUIGNEFORT

Le trésorier de l'Association, Monsieur Alain SALMON, m'a remis la totalité des pièces et des documents comptables ( grand-livre, journal, compte de résultat et bilan ) de l'année 2014.

J'ai procédé à la vérification de la concordance de toutes les pièces des dépenses avec le grand livre et d'un certain nombre des pièces de recettes sans relever aucune anomalie.

Je souligne la parfaite clarté de la comptabilité et sa lisibilité facilitée par l'utilisation d'un logiciel spécifique et adapté utilisé par le trésorier.

L'association n'a aujourd'hui plus qu'un compte courant après la clôture le 14 août de celui qui n'était plus utilisé. Le solde de 13, 66€ a été viré sur le compte courant actif.

L'exercice a été marqué par deux recettes exceptionnelles de 299,81€ et 63,84€ provenant de très anciens comptes ouverts à l'époque pour la gestion d'opérations spécifiques.

Les soldes des comptes bancaires vérifiés au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice, enrichis des résultats de l'année 2014 de 3 683, 68€, se montent au 31 décembre 2014 à la somme de 6 358,45€ qui se répartissent entre 2 155,46€ sur le compte courant et 4 202,99€ sur le compte sur livret tous deux chez le Crédit Agricole Centre Est.

Il est à souligner que le bilan 2014, comme les précédents, qui se monte à 6 358, 45€ ne tient pas compte des stocks.

La parfaite tenue de la comptabilité et l'exacte concordance des chiffres comptabilisés avec les pièces à ma disposition me conduisent à inviter l'assemblée générale à donner quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2014.

Fait à Châtillon sur Chalaronne le 5 mars 2015

Le commissaire aux comptes : Michel RENOUD-GRAPPIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, followed by a small flourish.